## République Française



N° /DC/SPHC

Date du:

## RAPPORT

<u>OBJET</u> : portant classement au titre des monuments historiques de la batterie de défense de Ouémo, commune de Nouméa

**PJ** : Projet d'arrêté

La batterie de défense de Ouémo s'inscrit dans une liste de bâtiments à protéger validée lors de la commission des sites et monuments historiques du 04/07/2005.

La commission de sites et monuments historiques a émis un avis favorable au classement au titre des monuments historiques lors de sa séance du 8 avril 2009.

La municipalité de Nouméa, propriétaire, a rendu un avis favorable à son classement au titre des monuments historiques.

Tel est l'objet du projet d'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature.